

<b>Pays</b>	<b>Burundi</b>
<b>Numéro de requête</b>	<b>202500017</b>
<b>Titre</b>	<b>Un système intégré d'assurance-crédit et de garantie paramétrique agricole (CGS) pour renforcer la résilience climatique des petits exploitants agricoles au Burundi</b>
<b>EMI</b>	M. Astere Nindamutsa Institut Géographique du Courriel du Burundi : <a href="mailto:ntiharirizwa@gmail.com">ntiharirizwa@gmail.com</a>
<b>Partisan</b>	Inkinzo Assurances Générales M. Itangigomba Philémon Administrateur Directeur Général Email: <a href="mailto:pitangigomba@inkinzo.com">pitangigomba@inkinzo.com</a> B.P. 956 Bujumbura, Burundi

### Résumé de l'assistance technique du CTCN

Le Burundi est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique au monde, son économie étant fortement dépendante du secteur agricole. L'agriculture contribue à hauteur d'environ **30 % au PIB** et emploie près de **90 % de la population active**<sup>1</sup>. Cette forte dépendance à l'égard d'une agriculture de subsistance pluviale rend l'économie nationale extrêmement vulnérable à la variabilité climatique, notamment aux sécheresses récurrentes, aux inondations et aux modifications des régimes de précipitations, qui menacent directement la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance en milieu rural<sup>2</sup>. La grande vulnérabilité du pays est également soulignée par son faible classement dans les indices mondiaux des risques climatiques<sup>3</sup>. Le principal obstacle au déploiement des technologies climatiques dans le secteur agricole burundais est l'absence totale d'assurance agricole, ce qui expose les petits exploitants et les institutions financières agricoles locales (IFAL) aux aléas climatiques. Cette vulnérabilité les empêche d'accéder aux crédits nécessaires aux investissements adaptés au climat.

Cette assistance technique de 18 mois vise à répondre à cette problématique en concevant une solution financière intégrée et innovante : un produit d'assurance agricole paramétrique associé à un système de garantie de crédit (SGC) complémentaire. L'assurance réduit les risques liés aux prêts en assurant des indemnités rapides en cas de chocs climatiques, stabilisant ainsi les portefeuilles de prêts des institutions financières de prêt. Le SGC tire ensuite parti de cet environnement sécurisé pour multiplier le volume de crédit disponible. Les principaux résultats attendus comprennent la conception technique des deux instruments, une feuille de route réglementaire et une stratégie de mise en œuvre pilote. L'assistance technique devrait permettre de mobiliser entre 5 et 10 millions de dollars de crédits privés et bénéficiera directement à 5 000 petits exploitants agricoles en leur fournissant un filet de sécurité financière et un accès au financement. Le projet implique des acteurs nationaux tels que le ministère de l'Agriculture, l'Entité nationale désignée (END), le Service météorologique national, des compagnies de réassurance et d'assurance ainsi que des institutions financières agricoles locales (IFAL). Il devrait être achevé dans un délai de 18 mois, incluant une phase de conception, une phase pilote et une stratégie de déploiement à plus grande échelle.



<sup>1</sup> Fonds monétaire international (FMI). (2022). Burundi : Questions sélectionnées. Rapports de pays du personnel du FMI. 2022(258).

<sup>2</sup> Ministère de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Environnement. (2007). Programme d'action national d'adaptation (PANA). Bujumbura, Burundi.

<sup>3</sup> République du Burundi. (2022). Contribution déterminée au niveau national (CDN 3.0). Soumise à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Consulté sur

**Accord:**

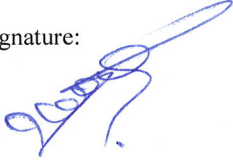
(Si possible, veuillez utiliser des signatures électroniques au format Microsoft Word)

**Entité nationale désignée auprès du mécanisme technologique de la CCNUCC**

Nom: NINDAMUTSA Astère  
Titre: NDE

Date: 09/01/2026

Signature:



**Proposant** (la signature du proposant est facultative)

Nom: ITANGIGOMBA Philémon  
Titre: ADG/INKINZO AG

Date: 09/01/2026

Signature:

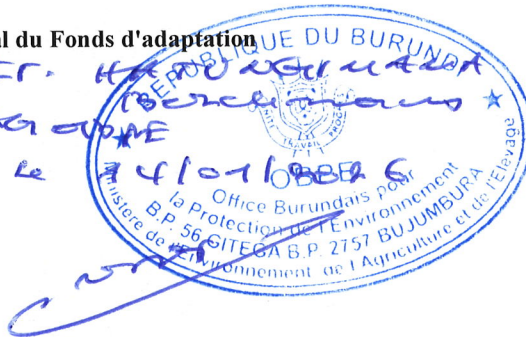


**Point focal du Fonds d'adaptation**

Nom: IR. HIRUKUNZU  
Titre: NDE

Date: Le 04/01/2026

Signature:



**Centre et réseau des technologies climatiques de la CCNUCC (CTCN)**

Nom:

Titre:

Date:

Signature:

## Contexte et historique

**Défi sectoriel :** Le secteur agricole est confronté à un obstacle majeur à sa résilience climatique : l'absence totale d'assurance agricole formelle et l'exclusion financière qui en découle. Faute de mécanisme de gestion des risques climatiques, les petits exploitants agricoles, majoritairement des femmes, ne peuvent obtenir les crédits nécessaires pour investir dans des technologies climato-intelligentes (irrigation, semences améliorées, etc.). Les institutions financières agricoles locales (IFAL) sont très réticentes au risque en raison de la forte corrélation entre les mauvaises récoltes dues au climat et les défauts de paiement, ce qui entraîne un sous-financement systémique du secteur. Il en résulte un cercle vicieux : la vulnérabilité climatique freine l'investissement, ce qui, à son tour, perpétue la faible résilience.

**Alignement des politiques :** - La suppression de cet obstacle financier est une priorité nationale, soutenant directement la **contribution déterminée au niveau national (CDN 3.0, 2022) du pays**, qui met l'accent sur l'adaptation et le renforcement d'une agriculture résiliente au climat 3. L'assistance technique proposée est conçue pour combler le fossé entre le risque climatique et l'accès financier en introduisant des mécanismes fondés sur le marché.

L'assistance technique s'appuiera sur l'expertise de l'Entité nationale désignée (END), du ministère de l'Agriculture, du Service météorologique national et d'une compagnie d'assurance pour concevoir et valider un produit **d'assurance agricole paramétrique intégré et un système de garantie de crédit (SGC)**. Cette approche intégrée permettra de réduire les risques liés aux prêts agricoles, de faciliter l'accès au crédit du secteur privé et de permettre à 5 000 petits exploitants agricoles d'investir dans leur avenir face au changement climatique.

## 1. Énoncé du problème

Au Burundi, le principal obstacle à l'adoption des technologies d'adaptation au changement climatique (semences résistantes à la sécheresse, irrigation à petite échelle, etc.) réside dans le **risque financier systémique** inhérent au secteur agricole. Ce risque est amplifié par l'**absence totale d'assurance agricole formelle**, ce qui expose les petits exploitants agricoles et les institutions financières agricoles locales (IFAL) aux pertes induites par le changement climatique.

Le problème qui en résulte est un **cercle vicieux de risque et d'exclusion** :

1. **Risque climatique élevé :** les sécheresses et les inondations récurrentes entraînent de fréquentes pertes de récoltes. On estime que chaque catastrophe climatique majeure au Burundi coûte **entre 5 et 17 % du PIB du pays**<sup>4</sup>, ce qui engendre des taux de défaut de paiement élevés chez les agriculteurs et une instabilité économique importante.
2. **Exclusion financière :** Incapables d'atténuer ce risque systémique, les institutions financières locales classent les prêts agricoles comme à haut risque, ce qui entraîne des taux d'intérêt prohibitifs, voire un refus catégorique d'accorder des prêts. Avec un taux d'inclusion financière national de seulement **21 %**<sup>5</sup>, l'accès au crédit formel est fortement limité, en particulier pour les 5 000 petits exploitants agricoles ciblés par cette assistance technique. Cette situation est particulièrement critique pour les agricultrices qui ne disposent pas de garanties traditionnelles.
3. **Obstacle technologique :** Faute d'accès à un crédit abordable, les agriculteurs ne peuvent ni acquérir ni mettre en œuvre les technologies climatiques nécessaires pour accroître leur résilience et leur productivité. La technologie existe, mais le mécanisme de financement pour son déploiement fait défaut.



<sup>4</sup> Réfugiés climatiques/Berkeley. (2021). Étude de cas du Burundi.

<sup>5</sup> Société financière internationale (SFI). (2021). Résumé du Diagnostic du secteur privé du Burundi (CPSD).



<p><b>Activité 1.2 : Mise en œuvre</b></p> <p>Un comité de pilotage sera constitué, composé de l'équipe de mise en œuvre (consultants internationaux et locaux), de l'organisme d'essais non destructifs (END), du ou des promoteurs du projet et du CTCN. Ce comité se réunira au moins deux fois par an afin de faire le point sur l'avancement du projet et d'examiner les questions et difficultés rencontrées.</p>	
<p><b>Activité 1.3 : Post-implémentation</b></p> <p>Un rapport de clôture et de collecte de données sera établi à la fin de l'assistance technique (un modèle sera fourni).</p> <p>Les activités de communication et de diffusion de fin de projet seront menées en collaboration avec le Secrétariat du CTCN et comprendront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction d'un communiqué de presse</li> <li>• Organisation d'un webinaire de partage de connaissances</li> <li>• Organisation d'un dialogue avec les institutions financières en vue d'un éventuel soutien ultérieur</li> </ul>	
<p><b>Activité 1.4 : Stratégie de communication</b></p> <p>Le responsable de la mise en œuvre élaborera une stratégie de documentation visuelle exhaustive afin de retracer l'intégralité du processus du projet, depuis la situation initiale jusqu'aux résultats finaux, en passant par la mise en œuvre. Cette stratégie comprendra un reportage photographique professionnel documentant les difficultés rencontrées, la définition et la phase pilote du système d'assurance innovant, les activités de renforcement des capacités et les améliorations constatées en matière de protection des agriculteurs et de mécanismes de réduction des risques pour les institutions financières. Le responsable de la mise en œuvre fera appel à des photographes professionnels locaux pour réaliser une documentation photographique périodique tout au long du projet, en veillant à une représentation respectueuse et adaptée aux réalités culturelles des membres de la communauté.</p> <p>Outre la photographie, la stratégie comprendra la production d'un court documentaire vidéo retraçant l'histoire du projet. Ce documentaire inclura des entretiens avec les</p>	

Handwritten signature and initials in blue ink.



<p>des discussions de groupe avec des agricultrices afin d'identifier les obstacles et les préférences spécifiques qui orienteront la conception des produits financiers intégrés (par exemple, subventionner la flexibilité des primes et le montant des prêts).</p>							
<p>Livrable 2.1 : Rapport initial, plan de travail finalisé et analyse des écarts.</p>	x						
<p>Livrable 2.2 : Rapport d'évaluation de référence sur le climat et le secteur financier.</p>	x						
<p>Livrable 2.3 : Rapport d'analyse sur le genre et l'inclusion sociale</p>	x						
<p><b>Résultat 3 : Conception technique paramétrique de l'assurance</b></p>							
<p>Activité 3.1 : Évaluation des données climatiques et conception d'indices</p> <p>À partir des données de référence, l'expert actuariel concevra et modélisera les spécifications techniques d'un indice d'assurance agricole paramétrique localisé et robuste (par exemple, un indice de précipitations ou un indice de santé de la végétation). Cela comprend la définition des seuils de déclenchement, de la structure des indemnités et de la zone géographique d'application, ainsi que de la chaîne de valeur (c'est-à-dire la culture spécifique couverte par cette assurance) afin de minimiser le risque de base pour les cultures et les régions cibles.</p>							
<p>Activité 3.2 : Modélisation actuarielle et tarification indicative</p> <p>Effectuer une modélisation actuarielle rigoureuse à partir des données historiques de sinistres et du nouvel indice conçu afin de déterminer le profil de risque et de calculer les taux de prime indicatifs, basés sur le risque. Cette activité permettra également de définir la durée optimale du contrat et l'infrastructure de données nécessaire au suivi en temps réel et au calcul des indemnités.</p>							
<p>Activité 3.3 : Stratégie de réassurance et stratification des risques</p> <p>Élaborer la stratégie de réassurance préliminaire, en définissant les tranches de risque à transférer sur le marché international (risque catastrophique) et la part à conserver localement (risque de premier rang). Cela comprend l'identification de partenaires de réassurance internationaux potentiels et la structuration des conditions contractuelles afin de garantir l'accessibilité financière et la capacité à long terme.</p>							
<p>Activité 3.4 : Présenter la stratégie de réassurance préliminaire au comité de pilotage.</p> <p>La stratégie de réassurance préliminaire sera communiquée au comité de pilotage au moins trois semaines avant l'atelier en présentiel qui permettra d'examiner, de discuter et de modifier cette stratégie en fonction des observations du comité. Les observations pertinentes seront intégrées et le document révisé sera de nouveau soumis au comité de pilotage (pour un maximum de trois cycles de commentaires).</p>							

ay - 1 - 5

<p>Activité 3.5 : Documenter le fonctionnement technique du composant d'assurance paramétrique.</p> <p>Cette activité aboutira à la production d'un document technique exhaustif détaillant le fonctionnement de l'assurance agricole paramétrique (AAP). Ce document définira explicitement le <b>choix de l'indice</b> (par exemple, l'indice de végétation par différence normalisée (NDVI) dérivé de données satellitaires ou les données pluviométriques), le <b>mécanisme de déclenchement</b> (par exemple, le seuil spécifique de déficit ou d'excédent pluviométrique déclenchant une indemnisation) et la <b>formule de calcul du versement</b>. Surtout, il détaillera le flux de données provenant du Service météorologique national (IGEUBU) et des sources satellitaires vers le système informatique, garantissant ainsi transparence et objectivité. L'explication précisera comment l'AAP s'affranchit de l'évaluation traditionnelle des pertes, permettant un <b>versement rapide et prédéterminé</b> des fonds directement à l'institution financière agricole (IFA) pour couvrir les obligations de prêt des agriculteurs, stabilisant ainsi le système financier immédiatement après un choc climatique.</p> <p>Livrable 3.1 : Conception technique et modèle d'index pour l'assurance paramétrique ; Livrable 3.2 : Rapport préliminaire sur la stratégie de réassurance et la tarification Livrable 3.3 : Projet de rapport préliminaire sur la stratégie de réassurance et la segmentation des risques Livrable 3.4 : Rapport final préliminaire sur la stratégie de réassurance et la segmentation des risques Livrable 3.5 : Note technique détaillée sur le fonctionnement du système d'assurance agricole paramétrique (PAI).</p>			<p>X</p>	<p>X X</p>	<p>X X</p>	<p>Résultat 4 : Conception de la structure du système de garantie de crédit (SGC)</p> <p>Activité 4.1 : Conception de la structure du CGS et du fonds local de rétention des risques (LRRF) Concevoir la structure intégrée du CGS, en définissant le pourcentage de couverture de la garantie (par exemple, 50 à 70 %), la structure des frais et le processus de gestion des sinistres. Il est essentiel de concevoir le LRRF comme première ligne de défense en cas de sinistre, en incluant les sources de financement proposées (par exemple, capital d'amorçage public, fonds privés, contributions des institutions financières locales) et un modèle de gouvernance robuste pour assurer sa solvabilité et son indépendance à long terme.</p> <p>Activité 4.2 : Analyse des écarts juridiques et réglementaires</p>	<p>X</p>	<p>X</p>			
---	--	--	----------	----------------	----------------	---	----------	----------	--	--	--

14 - 1- 5

<p>Réaliser une analyse des lacunes juridiques et réglementaires en consultation avec la Banque centrale et le ministère des Finances afin d'identifier les modifications nécessaires à la mise en place officielle du CGS et à l'intégration harmonieuse du produit d'assurance paramétrique dans les contrats de prêt des institutions financières. Ceci inclut la formulation des recommandations politiques nécessaires.</p>	<p>Activité 4.3 : Modélisation financière de la solvabilité et du multiplicateur de crédit de CGS</p> <p>Élaborer un modèle financier détaillé pour tester la solvabilité à long terme du CGS et du LRRF dans différents scénarios de défaut de paiement liés au climat et au commerce. Ce modèle permettra également de quantifier l'effet multiplicateur de crédit attendu (c'est-à-dire le montant de nouveau crédit débloqué par dollar de capital de garantie).</p>	<p>Activité 4.4 : Présenter la conception de la structure du système de garantie de crédit (SGC) au comité de pilotage.</p> <p>Le projet de structure du système de garantie de crédit (SGC) sera communiqué au comité de pilotage au moins trois semaines avant l'atelier en présentiel qui permettra d'examiner, de discuter et de modifier ce projet en tenant compte des observations du comité de pilotage. Les observations pertinentes seront intégrées et le document révisé sera de nouveau soumis au comité de pilotage (pour un maximum de trois cycles de commentaires).</p> <p>Afin de limiter les coûts de la mission sur le terrain, il est prévu d'organiser les activités 3.4 et 4.4 au cours de la même semaine.</p>	<p>Activité 4.5 : Documenter le fonctionnement opérationnel et les synergies du CGS intégré.</p> <p>Cette activité portera sur le schéma opérationnel du Système de garantie de crédit (SGC) et sa <b>synergie</b> avec l'Initiative pour l'investissement public (IPP). La documentation détaillera le <b>mécanisme de transfert des risques IPP-SGC</b>, expliquant comment la couverture obligatoire de l'IPP constitue un <i>premier rempart</i> contre les défauts de paiement liés au climat. Elle définira ensuite le rôle du SGC en tant que <i>second rempart</i>, couvrant les risques de défaut non liés au climat jusqu'au pourcentage garanti. Le document précisera les étapes opérationnelles permettant aux institutions financières locales d'accéder à la garantie, le modèle de capitalisation du Fonds local de rétention des risques (FLRR) et le processus par lequel ce produit de prêt intégré et dérisqué débloque de nouveaux crédits commerciaux pour les petits exploitants agricoles.</p>	<p>Livrable 4.1 : Conception intégrée du CGS et modèle LRRF</p> <p>Livrable 4.2 : Feuille de route juridique et réglementaire</p>	<p>x</p> <p>x</p>
--	--	--	--	---	-------------------

Handwritten signature and initials in blue ink.

<p>Livrable 4.3 : Projet de modèle financier de solvabilité et de multiplicateur de crédit de CGS</p> <p>Livrable 4.4 : Structure finale du système de garantie de crédit (SGC)</p> <p>Livrable 4.5 : Note technique détaillée sur les mécanismes opérationnels du mécanisme intégré de transfert des risques CGS et PAI-CGS.</p> <p>Résultat 5 : Engagement des parties prenantes, pilotage et opérationnalisation</p>												
<p>Activité 5.1 : Validation par les parties prenantes et finalisation du produit</p> <p>Organiser un atelier de validation finale avec toutes les parties prenantes clés (institutions financières locales, assureurs, gouvernement) afin de présenter la conception intégrée du produit (assurance paramétrique + CGS). Intégrer les derniers retours et obtenir l'approbation des spécifications techniques et des directives opérationnelles avant de passer à la phase de mise en œuvre.</p>												
<p>Activité 5.2 : Obtention d'engagements préliminaires</p> <p>Obtenir des protocoles d'entente préliminaires ( MoU ) avec 1 à 3 institutions financières agricoles clés, formalisant leur engagement à piloter le produit intégré, y compris un volume cible de prêts agricoles à émettre dans le cadre du programme.</p>												
<p>Activité 5.3 : Elaboration de manuels opérationnels et pilotage</p> <p>Rédiger des manuels d'utilisation détaillés et conviviaux à destination des institutions financières de prêt et des compagnies d'assurance sur la manière d'administrer le produit intégré, couvrant l'octroi de prêts, la collecte des primes, le traitement des sinistres (assurance CGS et assurance paramétrique) et les procédures de reporting.</p>												
<p>Activité 5.3 : Adapter le système de gestion LFI à l'intégration des processus d'assurance.</p> <p>Cette activité répond au besoin crucial de développement et d'intégration numérique fluide afin de garantir la rapidité et la transparence requises par l'assurance paramétrique. L'expert en informatique/systèmes travaillera avec les institutions financières locales participantes (IFL) pour développer un <b>protocole de connectivité</b> entre la nouvelle application mobile (APP) utilisée pour l'inscription des agriculteurs et le système de gestion des ressources de l'entreprise (ERM) ou le système bancaire central existant de l'IFL. L'adaptation portera sur trois domaines clés : <b>la souscription</b> (transfert en temps réel des données d'inscription), <b>la gestion des sinistres</b> (notification et traitement automatisés des versements de l'assurance paramétrique) et <b>le versement</b> (garantisant un transfert rapide et transparent des fonds sur le compte de l'agriculteur). Ceci permet de rationaliser les processus internes de l'IFL afin de soutenir la rapidité de versement de l'assurance paramétrique, essentielle au maintien de la confiance des agriculteurs et à la viabilité du système.</p>												
<p>Activité 5.5 : Développement du système et mise en œuvre du projet pilote</p>												

by - P 5

<p>Développer l'infrastructure numérique nécessaire (par exemple, une interface web/mobile simple pour la collecte de données, une assurance basée sur l'image, un tableau de bord de traitement des sinistres), y compris un système de gestion de l'assurance, afin de soutenir le produit intégré. <b>Lancer le projet pilote du produit intégré</b> avec les institutions financières locales engagées et l'objectif de 5 000 agriculteurs. Cela implique de superviser le premier cycle de décaissement des prêts, la distribution des assurances et le suivi en temps réel de la performance de l'indice paramétrique face aux événements climatiques. L'activité visera à identifier les obstacles opérationnels, à collecter des données de suivi et d'évaluation sur les taux d'adoption initiaux et à valider le processus de gestion des sinistres du Fonds de réserve pour l'agriculture.</p>	<p>Livrable 5.1 : Directives opérationnelles finalisées pour le produit intégré Livrable 5.2 : Protocoles d'entente avec les partenaires financiers et la Banque centrale Livrable 5.3 : Manuels d'exploitation du système LFI et SOP d'intégration PAI-CGS. Livrable 5.4 : Rapport de mise en œuvre du projet pilote</p>	<p>Résultat 6 : Stratégie de renforcement des capacités et de passage à l'échelle</p>	<p>Activité 6.1 : Formation et renforcement des capacités des institutions financières Elaborer et dispenser des modules de formation pratiques et spécialisés destinés au personnel des institutions financières locales et des assureurs sur les aspects techniques du produit intégré, notamment les procédures opérationnelles du CGS, l'évaluation des risques dans le cadre du nouveau modèle et les stratégies de marketing tenant compte des questions de genre pour atteindre les agricultrices.</p>	<p>Activité 6.2 : Sensibilisation des agriculteurs et stratégie d'adoption des produits Elaborer des supports de sensibilisation adaptés au contexte culturel et tenant compte des questions de genre (ex. : spots radio, supports visuels). Organiser des ateliers de terrain avec les coopératives agricoles et les responsables locaux afin d'expliquer les avantages, le fonctionnement et les responsabilités liés au produit intégré, en veillant à une bonne compréhension et à l'adoption de la stratégie par les 5 000 agriculteurs ciblés.</p>	<p>Activité 6.3 : Elaboration de la stratégie de mise à l'échelle et du plan d'affaires Consolider l'ensemble des conclusions techniques, financières et opérationnelles dans une stratégie de mise à l'échelle et un plan d'affaires exhaustifs. Ce plan comprend un cadre de suivi et d'évaluation détaillé, un plan de mobilisation des ressources pour l'extension du modèle grâce aux investissements privés et aux fonds d'adaptation, ainsi qu'une analyse de rentabilité claire pour assurer sa pérennité et sa reproductibilité à long terme.</p>	<p>Livrable 6.1 : Modules de formation et rapport d'achèvement de la formation Livrable 6.2 : Matériel de sensibilisation et rapport sur la stratégie d'adoption Livrable 6.3 : Stratégie de mise à l'échelle et plan d'affaires</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>
---	---	---	---	--	--	--	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Handwritten notes in blue ink, including a signature and the number '14'.

### 3. Ressources nécessaires et budget détaillé :

Veillez fournir un aperçu indicatif des ressources nécessaires et un budget détaillé requis pour la mise en œuvre de l'assistance technique du CTCN, y compris pour les activités de suivi et d'évaluation, en utilisant le tableau ci-dessous. Il est important de noter qu'au moins 5 % du budget doivent être explicitement consacrés à des activités spécifiques liées au genre dans le cadre de cette assistance technique (voir la section 10 pour plus d'informations sur le genre). Une fois le plan de réponse finalisé, le Centre des technologies climatiques (CTC) sélectionnera un ou plusieurs partenaires pour la mise en œuvre de la réponse. Un budget détaillé, par activité, pour l'assistance du CTCN sera établi conjointement par le CTCN et le partenaire de mise en œuvre sélectionné.

Activités et résultats	Apport : Ressources humaines (Titre, rôle, nombre de jours estimé)	Entrée : Voyage (Objetif, national ou international, nombre de jours)	Entrées : Réunions/événements (Titre de la réunion, nombre de participants, nombre de jours)	Entrée : Équipement/Matériaux (Article, usage, achat/location, quantité)	coût estimé	
					Minimum	Maximum
<b>Résultat 1 : Gestion de projet</b>						
	Chef de projet (20 jours), coordinateur local (15 jours)	2 voyages internationaux (départ/arrivée) - 10 jours au total	4 réunions du comité de pilotage du projet (4 réunions de 10 participants chacune, 1 jour chacune)	Coûts de communication, licences de logiciels de reporting	30 000 \$	30 000 \$
Activité 1.1 : Pré-implémentation	Chef de projet (3 jours)		Atelier d'initiation (20 participants, 1 jour)		6 000 \$	6 000 \$
Activité 1.2 : Mise en œuvre	Chef de projet (10 jours)		Réunions du PSC (3 réunions)		12 000 \$	12 000 \$
Activité 1.3 : Post-implémentation	Chef de projet (7 jours)		Atelier final de diffusion (50 participants, 1 jour)		12 000 \$	12 000 \$
<b>Résultat 2 : Lancement du projet et planification fondamentale</b>						
	Expert actuariel (5 jours), expert financier (5 jours), expert en genre (10 jours), coordinateur local (15 jours)	Déplacements nationaux (visites de terrain pour les groupes de discussion/entretiens individuels approfondis) - 10 jours	4 groupes de discussion avec des agricultrices (4 groupes de 10 participantes, 0,5 jour chacun)	Indemnités pour les participants aux FGD/KII (spécifiques au genre)	24 000 \$	24 000 \$

Handwritten notes and signatures in the bottom right corner of the page.

Activité 2.1 : Cartographie des parties prenantes.	Coordinateur local (5 jours)		Atelier de conception (traité dans le module A obligatoire)	4 000 \$	4 000 \$
Activité 2.2 : Situation de référence du climat et du secteur financier.	Expert actuariel (5 jours), Expert financier (5 jours)		Frais d'accès aux données (Climat/Finance)	8 000 \$	8 000 \$
Activité 2.3 : Analyse du genre et de l'inclusion sociale	Expert e en matière d'égalité des sexes (10 jours), coordinateur-riche local e (10 jours)	Voyage national (10 jours)	Indemnités pour les participants (spécifiques au genre)	12 000 \$	12 000 \$
<b>Résultat 3 : Conception technique paramétrique de l'assurance</b>	Expert actuariel (30 jours), coordinateur local (5 jours)		Licence logicielle de modélisation spécialisée	40 000 \$	42 000 \$
Activité 3.1 : Évaluation des données climatiques.	Expert actuariel (10 jours)			10 000 \$	10 000 \$
Activité 3.2 : Modélisation actuarielle .	Expert actuariel (15 jours)			15 000 \$	15 000 \$
Activité 3.3 : Stratégie de réassurance.	Expert actuariel (5 jours)			11 000 \$	11 000 \$
Activité 3.5 : Documenter le fonctionnement technique du composant d'assurance paramétrique.	Expert actuariel (responsable, 4 jours) ; Chef de projet (supervision, 1 jour)		Licence de logiciel actuariel spécialisé (Achat, 1)	6 000 \$	6 000 \$
<b>Résultat 4 : Conception de la structure du système de garantie de crédit (SGC)</b>	Expert financier (30 jours), expert juridique (15 jours)		Logiciel de modélisation financière	40 000 \$	41 000 \$
Activité 4.1 : Conception de la structure CGS et du LRRF	Expert en finance (15 jours)			15 000 \$	15 000 \$

any -f 5

Activité 4.2 : Analyse des écarts juridiques et réglementaires	Expert juridique (15 jours)				10 000 \$	10 000 \$
Activité 4.3 : Modélisation financière de la solvabilité de CGS.	Expert en finance (15 jours)		2 ateliers de consultation LFI/MFI		10 000 \$	10 000 \$
Activité 4.5 : Documenter le fonctionnement opérationnel et les synergies du CGS intégré.	Expert financier (responsable, 3 jours) ; Expert actuariel (soutien, 2 jours) ; Chef de projet (supervision, 1 jour)		Réunion de validation des parties prenantes (nationale, 8 participants, 1 jour)		6 000 \$	6 000 \$
<b>Résultat 5 : Engagement des parties prenantes et mise en œuvre</b>	Expert financier (10 jours), expert juridique (5 jours), coordinateur local (10 jours), expert informatique/systèmes (20 jours)		1 x Atelier de validation finale (30 participants, 1 jour)	Impression et diffusion de manuels, développement de systèmes pilotes	40 000 \$	49 000 \$
Activité 5.1 : Validation par les parties prenantes...	Expert en finance (5 jours)		1 atelier de validation finale		10 000 \$	11 000 \$
Activité 5.2 : Obtention d'engagements préliminaires	Expert juridique (5 jours)				5 000 \$	7 000 \$
Activité 5.3 : Élaboration des manuels d'utilisation	Expert financier (5 jours), coordinateur local (10 jours)				5 000 \$	7 000 \$
Activité 5.4 : Développement du système et mise en œuvre du projet pilote	Expert informatique/systèmes (20 jours)			Développement d'un système pilote (application/tableau de bord simple)	20 000 \$	24 000 \$
<b>Résultat 6 : Renforcement des capacités, stratégie pilote</b>	Spécialiste de la formation (15 jours), Expert en genre (5 jours)	Déplacement national (terrain de formation) - 15 jours	5 ateliers de sensibilisation des agriculteurs (5 x 30)	Matériel de formation, services de traduction	50 000 \$	59 000 \$

af - P - 5

et transfert des connaissances	jours), Coordinateur local (10 jours), Chef de projet (15 jours)		participants, 0,5 journée chacun		
Activité 6.1 : Formation et renforcement des capacités.	Spécialiste de la formation (10 jours)			10 000 \$	12 000 \$
Activité 6.2 : Sensibilisation des agriculteurs et stratégie pilote.	Expert en genre (5 jours), coordinateur local (10 jours)	Voyage national (15 jours)	5 ateliers de sensibilisation des agriculteurs Indemnités pour les participants (spécifiques au genre)	20 000 \$	23 000 \$
Activité 6.3 : Suivi du projet et coordination des parties prenantes	Chef de projet (10 jours)		Réunions du PSC (traitées dans la section B obligatoire) Atelier de diffusion finale (traité dans le module C obligatoire)	5 000 \$	7 000 \$
Activité 6.4 : Rapport final et diffusion des connaissances	Chef de projet (5 jours)			15 000 \$	17 000 \$
<b>Estimation du coût total du plan d'intervention</b>				<b>242 000 \$</b>	<b>250,00 \$</b>

my - f - 2

**Profil et expérience des experts**

Sur la base des ressources humaines requises identifiées dans la section 4 (Ressources requises et budget détaillé), veuillez fournir une description du profil requis de tous les experts impliqués pour la mise en œuvre du plan d'intervention du CTCN.

Des experts sont nécessaires.	Brève description du profil requis
<p><i>Veuillez utiliser les mêmes titres pour tous les experts que ceux utilisés dans la section 4.</i></p> <p>Chef de projet</p>	<p><i>Veuillez fournir une brève description des compétences et de l'expérience requises (formation, secteurs d'expertise, années d'expérience, expérience par pays, exigences linguistiques, etc.).</i></p> <p>Formation : Licence ou Master en développement international , administration des affaires ou dans un domaine connexe.                      Expérience : Minimum 10 ans d'expérience progressive dans la gestion de projets de développement international complexes et multipartites, avec une expérience avérée dans le financement climatique, le développement agricole ou l'inclusion financière en Afrique subsaharienne.                      Expertise : Solides compétences en planification de projet (diagrammes de Gantt, LogFrames ), gestion financière, atténuation des risques et gestion d'organisations de projets et de propositions (par exemple, CTCN, AF).                      Langue : La maîtrise de l'anglais ou du français est obligatoire.</p>
<p>Coordimateur local</p>	<p>Formation : Licence en économie , agriculture ou gestion de projet.                      Expérience : Minimum 5 ans d'expérience en coordination de projets et mise en œuvre sur le terrain au Burundi. Relations établies avec les agences gouvernementales locales, les coopératives agricoles et les institutions financières indispensables.                      Expertise : Capacité avérée à gérer la logistique, à organiser des visites de terrain et à animer des ateliers avec les communautés locales.                      Langues : Maîtrise parfaite du kirundi et du français, et bonne maîtrise de l'anglais.</p>
<p>Expert actuariel</p>	<p>Formation : Licence ou diplôme supérieur ( Master ou Doctorat) en sciences actuarielles, statistiques ou finance quantitative.                      Expérience : Minimum 7 ans d'expérience après l'obtention du diplôme, dont au moins 3 ans consacrés à la conception et à la tarification de produits d'assurance agricole indiciels ou paramétriques dans des environnements où les données sont rares.                      modélisation des données climatiques , évaluation des risques de base, structuration de la réassurance et conformité réglementaire des produits d'assurance.</p>
<p>Expert en finance</p>	<p>Formation : Licence ou Master en finance , économie ou administration des affaires.                      Expérience : Minimum 7 ans d'expérience dans le développement du secteur financier, en particulier dans la structuration et la modélisation d'instruments financiers tels que les systèmes de garantie de crédit (SGC), les mécanismes de partage des risques ou les fonds de première perte (FPP).                      Expertise : Capacité avérée à réaliser des évaluations de viabilité financière, à développer des modèles financiers complexes de solvabilité et de capitalisation, et à conseiller les institutions financières agricoles locales (IFAL) sur l'intégration de nouveaux produits dans leurs portefeuilles de prêts.</p>
<p>Experte en genre</p>	<p>Formation : Diplôme universitaire ou diplôme supérieur ( Master ou Doctorat) en études de genre, sociologie ou développement.                      Expérience : Minimum 5 ans d'expérience dans la réalisation d'analyses de genre et d'inclusion sociale (AGIS) et dans l'élaboration de plans d'action pour l'égalité des sexes (PAES) pour des projets d'adaptation au changement climatique ou agricoles dans la région.</p>

af - P - 5

	<p>Expertise : Connaissances spécialisées en matière de collecte de données tenant compte du genre (FGD, KII), d'analyse des obstacles spécifiques au genre à l'inclusion financière et de conception d'interventions qui favorisent l'autonomisation économique et le pouvoir de décision des femmes.</p> <p>Formation : Licence en informatique , en technologies de l'information ou en génie logiciel.</p> <p>Expérience : Minimum 5 ans d'expérience dans le développement et le déploiement de solutions informatiques simples, conviviales et peu coûteuses (par exemple, applications mobiles de collecte de données, tableaux de bord Web) pour la gestion de données financières ou agricoles.</p> <p>Expertise : Maîtrise de l'intégration de données, du développement d'API (en particulier pour les données climatiques) et de la garantie de la sécurité et de l'évolutivité du système pour la mise en œuvre pilote.</p>
<p>Spécialiste de la formation</p>	<p>Formation : Licence en sciences de l'éducation , en communication ou dans un domaine connexe.</p> <p>Expérience : Minimum 5 ans d'expérience dans la conception, le développement et la mise en œuvre de programmes de formation technique et de renforcement des capacités destinés à divers publics, notamment les professionnels de la finance, les fonctionnaires et les petits exploitants agricoles.</p> <p>Expertise : Capacité avérée à simplifier des concepts financiers et techniques complexes (par exemple, l'assurance paramétrique, la mécanique CGS) en supports de formation accessibles, avec une expérience en matière d'éducation financière et de méthodologies d'apprentissage pour adultes.</p>

Handwritten marks in blue ink, including a signature and some scribbles.

#### 4. Contribution prévue à l'impact au fil du temps

L'objectif de cette assistance technique est la création d'un secteur agricole résilient et financièrement inclusif au Burundi, grâce à l'intégration synergique d'une **assurance agricole paramétrique** et d'un **système de garantie de crédit (SGC)**. Cette double approche s'attaque directement à l'obstacle financier à l'adoption des technologies climatiques.

L'impact principal provient de la manière dont les deux instruments se renforcent mutuellement : l'**assurance paramétrique** fournit un filet de sécurité financière rapide qui réduit les risques du portefeuille de prêts, tandis que le **CGS** tire parti de cette réduction des risques pour débloquer de nouveaux crédits pour le secteur privé.

##### Contribution à l'impact quantifié

- **Mobilisation financière** - L'assistance technique devrait permettre de débloquer de **5 à 10 millions de dollars de crédits du secteur privé** pour une agriculture climato-intelligente dans les trois ans suivant sa pleine mise en œuvre, transformant ainsi le paysage des prêts aux institutions financières à faible revenu.
- **Personnes concernées** : Ce produit intégré bénéficiera directement à **5 000 petits exploitants agricoles** (et indirectement à environ 25 000 membres de leurs familles) en leur donnant accès au financement et à un filet de sécurité financière contre les chocs climatiques.
- **Résilience climatique** - Les agriculteurs disposeront des capitaux nécessaires pour investir dans des intrants adaptés au climat, ce qui devrait entraîner une **augmentation estimée de 15 à 25 % des rendements agricoles** et une **réduction de 20 à 30 % du temps de rétablissement après une catastrophe**.
- **Équité entre les sexes** – La conception de l'assistance technique, qui tient compte des questions de genre, garantira qu'une part importante de la couverture de crédit et d'assurance sera accordée aux agricultrices, renforçant ainsi leur autonomisation économique et leur pouvoir de décision.

#### 5. Pertinence au regard des CDN et autres priorités nationales

L'assistance technique (AT) proposée est hautement pertinente au regard des priorités nationales du Burundi en matière de climat et de développement, principalement en s'attaquant aux obstacles financiers critiques à l'adaptation au changement climatique dans le secteur le plus vulnérable : l'agriculture.

**1. Contribution déterminée au niveau national (CDN) – 2021** – La CDN actualisée du Burundi identifie la dépendance du pays à l'égard de l'agriculture vivrière pluviale comme une source majeure de vulnérabilité économique face aux changements climatiques. L'assistance technique soutient directement le volet adaptation de la CDN en :

- **Réduction des risques en agriculture** - L'**assurance agricole paramétrique** offre un filet de sécurité financière rapide et transparent contre les pertes induites par le climat (par exemple, la sécheresse, les pluies excessives), stabilisant les revenus des agriculteurs et favorisant la résilience.
- **Faciliter l'investissement** – Le **programme de garantie de crédit (CGS)**, soutenu par l'assurance, débloque des financements du secteur privé pour les technologies climato-intelligentes (par exemple, les semences améliorées, l'irrigation, la conservation des sols), qui sont essentielles pour atteindre les objectifs de résilience de la CDN.

**2. Évaluation des besoins technologiques (EBT) et plan d'action technologique (PAD)** – L'EBT du Burundi (2018) a identifié **l'agriculture** comme un secteur prioritaire pour l'adaptation. L'assistance technique (AT) fournit le mécanisme financier essentiel à la mise en œuvre des technologies prioritaires du PAD. Sans instruments financiers tels que l'assurance intégrée et les garanties climatiques, l'adoption de ces technologies par 5 000 petits exploitants agricoles resterait fortement limitée en raison des coûts initiaux élevés et du risque climatique perçu par les institutions financières agricoles locales (IFAL).

**3. Programme d'action national d'adaptation (PANA)** – Le PANA souligne la nécessité de lutter contre les risques liés au climat, tels que les inondations et la sécheresse. Le dispositif d'assistance technique, qui utilise un indice climatique (par exemple, les précipitations, la température) pour déclencher les indemnités d'assurance, est spécifiquement adapté aux risques identifiés dans le PANA, garantissant ainsi que l'aide financière soit apportée précisément au moment et à l'endroit où surviennent les chocs climatiques.

**4. Plan national de développement (PND 2018-2027)** – L'assistance technique s'inscrit dans le cadre des objectifs du PND visant à promouvoir l'inclusion financière, à moderniser le secteur agricole et à réduire la pauvreté. En associant assurance et crédit, le projet formalise la relation financière entre les agriculteurs et les institutions financières locales, faisant ainsi évoluer le secteur agricole, actuellement basé sur une agriculture

ay - f - s

de subsistance fragile, vers un système plus robuste, fondé sur le marché et résilient face au changement climatique.

## 6. Liens avec les activités parallèles pertinentes en cours :

L'assistance du CTCN est conçue comme une intervention catalytique qui s'appuie spécifiquement sur plusieurs initiatives nationales et internationales en cours dans les secteurs agricole et climatique du Burundi et leur apporte un volet financier crucial.

### 1. Projet du Fonds d'adaptation : Renforcer la résilience face aux phénomènes météorologiques extrêmes

- **Lien** – Ce projet vise à renforcer la résilience des petits exploitants agricoles face à la sécheresse et aux inondations, principalement par le biais d'interventions techniques et sur le terrain.
- **Contribution** – L'assistance technique du CTCN constitue la **phase pilote et fondamentale** du volet financier du projet plus vaste du Fonds d'adaptation. Ses livrables (conception de l'assurance paramétrique, structure du CGS et système pilote) fourniront les modèles techniques et financiers validés nécessaires à l'élaboration de la proposition complète et à la mise en œuvre ultérieure à grande échelle des objectifs de résilience financière du Fonds d'adaptation. Ceci garantit que le projet global repose sur un mécanisme financier éprouvé et sécurisé.

### 2. Projets du Fonds vert pour le climat (FVC), y compris SAP045

- **GCF**, tels que SAP045, visent à fournir des ensembles intégrés d'intrants agricoles adaptés au climat, de services de conseil et de soutien à l'agroforesterie.
- **Contribution** – L'assistance technique du CTCN fournit le **mécanisme financier (assurance paramétrique intégrée et garantie de sûreté climatique)** nécessaire aux petits exploitants agricoles pour accéder à ces intrants adaptés au climat et se les procurer. La garantie de sûreté climatique réduit les risques liés aux prêts des institutions financières agricoles locales dont les agriculteurs ont besoin pour acquérir les intrants promus par les projets du Fonds vert pour le climat (FVC), assurant ainsi la pérennité et l'extensibilité des interventions techniques et en intrants du FVC.

### 3. Projets de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque mondiale (par exemple, PASEREC, Projet sur la productivité des terres et la résilience climatique)

- **Liens** – Ces projets à grande échelle sont axés sur la **productivité des terres, l'accès à l'eau et les infrastructures résilientes au climat**.
- **Contribution** – L'assistance technique du CTCN garantit la protection des bénéficiaires de cette infrastructure améliorée. En offrant une assurance contre les chocs climatiques, elle protège les investissements réalisés par les agriculteurs (et soutenus par ces projets) dans l'amélioration de la gestion des terres et des systèmes d'approvisionnement en eau, empêchant ainsi qu'un seul événement climatique n'anéantisse des années de progrès.

### 4. Initiatives d'inclusion financière et de microfinance (par exemple, le projet du FIDA visant à soutenir les services financiers agricoles et ruraux)

- **Lien** – Plusieurs initiatives visent à **améliorer les services financiers dans les zones rurales du Burundi** et à accroître les connaissances financières des petits exploitants agricoles, en particulier des femmes.
- **Contribution** – L'assistance technique du CTCN propose un **nouveau produit financier résilient face au changement climatique**, immédiatement intégrable aux portefeuilles des institutions financières agricoles locales (IFAL) et des institutions de microfinance (IMF) ciblées par ces projets. Le renforcement des capacités (résultat 5) de cette assistance technique permettra de former spécifiquement le personnel des IFAL/IMF à ce nouveau produit, en s'appuyant sur l'infrastructure financière et la clientèle existantes constituées par ces programmes d'inclusion financière.

### 5. Modernisation du Service météorologique national (IGEBU)

- **Linkage**- IGEBU travaille en permanence à améliorer la qualité et la résolution spatiale de ses données climatiques.
- **Contribution** – L'assistance technique du CTCN utilisera les données de l'IGEBU pour concevoir l'indice paramétrique d'assurance (Résultat 2). Ceci crée un lien opérationnel direct, offrant à l'IGEBU un nouvel utilisateur à forte valeur ajoutée pour ses données et encourageant l'amélioration continue des services nationaux de surveillance du climat.

## 7. Activités de suivi prévues après la fin de cette assistance technique :

04 - P - 5

L'assistance technique (AT) du CTCN est structurée de manière à garantir que ses résultats et livrables soient immédiatement utilisables et adaptables à plus grande échelle par les acteurs nationaux, ce qui permet d'obtenir un impact durable à long terme. Cette AT de 12 mois constitue une phase fondamentale, suivie des activités suivantes :

**1. Mise à l'échelle et expansion (après la première année)**

- **Parties prenantes :** - Institutions financières agricoles locales (IFAL), ministère de l'Agriculture et partenaires privés d'assurance/réassurance.
- **Objectif :** Le modèle de produit d'assurance paramétrique validé (résultat 2) et les **manuels de structure et d'exploitation du CGS** (résultats 3 et 4) seront utilisés par les institutions financières locales pour étendre le projet pilote de 5 000 à **25 000 petits exploitants agricoles** au cours des trois prochaines années, grâce au Fonds d'adaptation et à des investissements privés . L'Agence de réglementation et de supervision des assurances (ARCA) utilisera l'analyse des écarts réglementaires pour formaliser la structure du CGS.
- **Prochaines étapes :** Les institutions financières locales intégreront ce nouveau produit financier à leurs offres habituelles. Le ministère de l'Agriculture en fera la promotion comme un élément clé de sa stratégie de résilience climatique.

**2. Viabilité financière et capitalisation (après les années 1 à 3) :**

- **Parties prenantes :** Ministère des Finances, compagnies d'assurance/réassurance, banques de développement et fonds internationaux pour le climat (par exemple, Fonds vert pour le climat, Fonds d'adaptation).
- **Objectif :** - L'assistance technique fournit le plan technique et les données pilotes nécessaires pour garantir la capitalisation à long terme du **Fonds local de rétention des risques (LRRF)** .
- **Prochaines étapes :** Le ministère des Finances et ARCA s'appuieront sur le rapport final de l'assistance technique et les modèles financiers validés pour élaborer une proposition de financement complète à destination des partenaires internationaux, afin de garantir que le LRRF dispose des capitaux nécessaires pour soutenir le CGS élargi.

**3. Suivi et compte rendu post-mise en œuvre :**

- L'Agence nationale de développement (AND) sera le principal point de contact pour le suivi post-mise en œuvre. Elle sera chargée de collecter annuellement auprès du ministère de l'Agriculture et de la Banque centrale les données d'impact (concernant l'utilisation du crédit, les taux de défaut et les indemnités d'assurance) pendant une période d'au moins trois ans. L'AND utilisera ces données pour établir un **rapport d'impact final** destiné au CTCN, attestant de la contribution aux impacts escomptés, tels que décrits à la section 6.
- Le promoteur du projet (par exemple, le ministère de l'Agriculture) sera responsable de la supervision opérationnelle du système élargi de garantie de sécurité alimentaire et d'assurance, veillant au respect des manuels d'exploitation et à la conformité du système avec les politiques agricoles nationales. Il fournira les données brutes à l'Agence nationale de l'environnement (NDE) à des fins de production de rapports. Ceci garantit l'appropriation nationale et l'intégrité des données à long terme.

**8. Genre et avantages connexes :**

*Chaque dispositif d'assistance technique doit intégrer la dimension de genre et générer des retombées positives en matière d'égalité des sexes et d'autres avantages connexes. Au moins 5 % du budget alloué à l'assistance technique doivent être consacrés à ces activités.*

<p>Intégrés à la conception des activités :</p>	<p>L'assistance technique (AT) est conçue avec un fort engagement en faveur de l'intégration de la dimension de genre, garantissant que le système intégré d'assurance paramétrique et de garantie de crédit (CGS) s'attaque activement aux disparités entre les sexes et promeut l'autonomisation économique des femmes.</p> <p><b>Intégrées dans la conception des activités</b></p> <p>Un <b>expert en questions de genre</b> est affecté au projet, avec un budget alloué supérieur au minimum requis de 5 % (activités 1.3 et 5.2). Cet expert pilotera les composantes obligatoires suivantes :</p>
---	---

*Handwritten signatures and initials in blue ink.*

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'activité 1.3 consiste à mener une analyse approfondie des disparités en matière de genre et d'inclusion sociale, y compris des discussions de groupe ciblées (FGD) avec des agricultrices, afin d'évaluer les facteurs socio-économiques, culturels et institutionnels qui limitent l'accès des femmes au financement et aux technologies climatiques.</li> <li>• L'AT exige la collecte et l'analyse de données désagrégées par sexe tout au long du cycle de vie du projet, de l'évaluation initiale (Activité 1.2) à la mise en œuvre pilote (Activité 4.4) et au suivi (Activité 5.3).</li> <li>• L'experte en matière d'égalité des sexes évaluera la conception du CGS et du produit d'assurance afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins, aux responsabilités et aux réalités foncières spécifiques des femmes. Cela comprend notamment la vérification que le nom des femmes figure sur les documents de prêt et d'assurance afin de favoriser leur indépendance financière.</li> <li>• L'assistance technique évaluera en particulier comment les nouveaux instruments financiers peuvent promouvoir les femmes en tant qu'entrepreneures dans la chaîne de valeur agricole, en allant au-delà de l'agriculture de subsistance (<i>écosystème d'innovation</i>).</li> <li>• Comme confirmé dans la section 4, un minimum de <b>15 000 \$</b> est explicitement alloué aux activités spécifiques au genre, y compris les allocations pour les participantes aux FGD et aux ateliers de sensibilisation, assurant un financement adéquat pour une mise en œuvre tenant compte du genre.</li> </ul>
<p>Genre et cobénéfices escomptés découlant des activités :</p>	<p>La mise en œuvre réussie de l'assistance technique devrait engendrer d'importants bénéfices en matière d'égalité des sexes et d'autres avantages connexes :</p> <p><b>Avantages liés au genre (égalité des femmes)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Inclusion financière accrue</b> - L'assistance technique donnera la priorité aux agricultrices dans la phase pilote (activité 4.4), ce qui entraînera une augmentation directe du nombre de femmes ayant un accès formel au crédit et à l'assurance.</li> <li>• <b>Renforcement du pouvoir de décision</b> – En détenant des polices d'assurance et en étant les principaux emprunteurs, le rôle des femmes dans la prise de décision financière et agricole du ménage sera renforcé.</li> <li>• <b>Réduction de la vulnérabilité</b> – Les indemnités d'assurance constitueront une source directe et indépendante de fonds de rétablissement pour les femmes, réduisant ainsi leur dépendance à l'égard des proches masculins après la catastrophe.</li> </ul> <p><b>Autres avantages concomitants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Amélioration de la sécurité alimentaire</b> - L'adoption accrue de technologies climato-intelligentes, rendue possible par le produit financier intégré, permettra d'obtenir des rendements plus élevés et plus stables, améliorant ainsi directement la sécurité alimentaire de 5 000 ménages cibles.</li> <li>• <b>Renforcement des capacités institutionnelles</b> - L'assistance technique renforcera les capacités des institutions financières agricoles locales (IFAL), du Service météorologique national (IGEBU) et du ministère de l'Agriculture en matière de gestion des risques climatiques et de développement de produits financiers (Résultat 5).</li> <li>• <b>Engagement du secteur privé</b> - La structure du CGS mobilisera des capitaux du secteur privé (institutions financières luthériennes et assureurs/réassureurs privés) pour l'adaptation au changement climatique, créant ainsi un mécanisme durable et fondé sur le marché pour le financement climatique.</li> </ul>

04 - 1 5

**9. Principaux acteurs nationaux impliqués dans la mise en œuvre des activités d'assistance technique :**  
*Veillez utiliser le tableau ci-dessous pour énumérer et décrire le rôle des parties prenantes, des participants et des bénéficiaires nationaux qui seront impliqués ou directement consultés lors de la mise en œuvre de l'assistance.*

Dans le pays, les parties prenantes	Rôle dans la mise en œuvre de l'assistance technique
Entité nationale désignée (END) - Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage	Supervision et coordination : Point de contact principal, il fournit des orientations politiques et stratégiques de haut niveau. Il copréside le Comité de pilotage du projet et facilite la coordination interministérielle.
Entité d'exécution de la subvention plus importante du Fonds d'adaptation	Responsable opérationnel : oriente le projet en fonction de la subvention principale du Fonds d'adaptation, collecte et fournit des données techniques sur les pratiques agricoles, les écarts technologiques et les impacts climatiques. Facilite le lancement et la planification initiale du projet (résultat 2), l'accès à la stratégie de mise à l'échelle (résultat 6) et soutient la gestion du projet (résultat 1).
L'Agence de réglementation et de supervision des assurances (ARCA)	Conception réglementaire et financière : Fournit des orientations réglementaires pour le système de garantie de crédit (SGC) et le fonds local de rétention des risques (FLR). Participe à l'analyse des écarts juridiques et réglementaires (activité 3.2) et approuve la structure finale du SGC.
Institutions financières agricoles locales (IFL) / Institutions de microfinance (IMF)	Partenaires de mise en œuvre : Fournit les données financières pour la conception du CGS (résultat 3). Participe aux ateliers de consultation et est le partenaire principal pour la mise en œuvre du projet pilote (activité 4.4) et le déploiement ultérieur du produit intégré.
Service météorologique national (IGEBU)	Fournisseur de données techniques : Fournit des données climatiques historiques et en temps réel (précipitations, température) essentielles pour la conception et l'étalonnage de l'indice d'assurance paramétrique (Sortie 2).
Petits exploitants agricoles et coopératives agricoles	Bénéficiaires et participants au projet pilote : Ils fournissent des données et des retours d'information de terrain grâce à des discussions de groupe ciblées et des entretiens avec des informateurs clés. Ils participent à la mise en œuvre du projet pilote (activité 4.4) et au renforcement des capacités (résultat 5).
compagnies d'assurance privées	Partenaire de transfert des risques : Interventions de conseil sur la stratégie de réassurance (Activité 2.3) et les mécanismes potentiels de partage des risques au niveau local. Fourniture d'analyses de marché pour la pérennité du produit d'assurance.
Institut Des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU)	Données agronomiques : Fournit des données agronomiques essentielles, notamment des données historiques sur les rendements, les calendriers de culture et les pratiques agricoles locales, nécessaires à l'étalonnage et à la validation précis du produit d'assurance paramétrique.

07 - P S

**10. Contributions aux ODD :**

*Instructions : Veuillez remplir la section grise ci-dessous pour un maximum de trois ODD qui seront promus grâce à cette assistance technique. Une liste complète des ODD et de leurs cibles est disponible ici : <https://sustainabledevelopment.un.org/partnership/register/>.*

But	Objectif de développement durable	Contribution directe de CTCN TA (Une phrase pour les 1 à 3 principaux ODD)
1	Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout	
2	Éradiquer la faim, assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition, et promouvoir une agriculture durable	<b>En réduisant les risques liés au financement agricole, l'assistance technique permet aux agriculteurs d'investir dans des intrants adaptés au climat, ce qui conduit à des rendements agricoles plus stables et plus élevés, améliorant ainsi la sécurité alimentaire et promouvant une agriculture durable.</b>
3	Garantir une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	
4	Garantir une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous	
5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	<b>L'assistance technique garantit l'inclusion financière des femmes en donnant la priorité à leur accès aux produits de crédit et d'assurance formels, renforçant ainsi leur autonomisation économique et leur pouvoir de décision au sein du ménage.</b>
6	Garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, ainsi que leur gestion durable.	
7	Garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous (envisager d'ajouter des objectifs pour 7)	
	7.1 - D'ici à 2030, garantir l'accès universel à des services énergétiques abordables, fiables et modernes	
	7.2 - D'ici à 2030, augmenter sensiblement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial	
	7.3 - D'ici à 2030, doubler le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	
	7.a - D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale afin de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies en matière d'énergies propres, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les technologies de pointe et plus propres relatives aux combustibles fossiles, et promouvoir les investissements dans les infrastructures énergétiques et les technologies d'énergies propres.	
	7.b - D'ici à 2030, développer les infrastructures et moderniser les technologies afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs programmes d'appui respectifs.	
8	Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	
9	Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et encourager l'innovation	

*ky - f 1*

10	Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux.	
11	Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables	
12	Garantir des modes de consommation et de production durables	
13	Agir d'urgence pour lutter contre le changement climatique et ses effets	<i>Toutes les TA doivent indiquer leur pertinence par rapport à l'objectif 13 et à au moins une cible ci-dessous (13.1 à 13.b).</i>
	13.1 - Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles dans tous les pays	<b>L'assistance technique contribue directement en développant et en testant un instrument financier basé sur le marché (assurance paramétrique) qui fournit des ressources financières rapides et prévisibles pour se remettre des pertes liées au climat, renforçant ainsi la résilience financière de 5 000 agriculteurs.</b>
	13.2 - Intégrer les mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et plans nationaux	
	13.3 - Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités humaines et institutionnelles en matière d'atténuation des changements climatiques, d'adaptation, de réduction des impacts et d'alerte précoce	
	13.a - Mettre en œuvre l'engagement pris par les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020, provenant de toutes sources, afin de répondre aux besoins des pays en développement dans le cadre de mesures d'atténuation significatives et d'une transparence quant à leur mise en œuvre, et rendre pleinement opérationnel le Fonds vert pour le climat par sa capitalisation dès que possible.	
13.b - Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités en matière de planification et de gestion efficaces liées aux changements climatiques dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux communautés locales et marginalisées.	<b>Promouvoir des mécanismes pour renforcer les capacités de planification et de gestion efficaces liées aux changements climatiques dans les pays les moins avancés... en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et les communautés locales et marginalisées : les activités de renforcement des capacités et de transfert de connaissances de l'AT (Résultat 5) visent à renforcer la capacité des institutions financières agricoles locales et du ministère de l'Agriculture à gérer les risques climatiques, en mettant l'accent sur la conception sensible au genre et la sensibilisation des petits exploitants agricoles.</b>	
14	Préserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour un développement durable	
15	Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les	

my - f - 5

	forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser la dégradation des terres et stopper l'appauvrissement de la biodiversité.	
16	Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable, garantir l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.	
17	Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable	

### 11. Classification de l'assistance technique :

*Veillez indiquer le type principal d'assistance technique. Facultatif : si vous le souhaitez, indiquez le type secondaire d'assistance technique.*

<i>Veillez cocher les cases correspondantes ci-dessous.</i>	<i>Primaire</i>	<i>Secondaire</i>
<input type="checkbox"/> 1. Outils d'aide à la décision et/ou fourniture d'informations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 2. Feuilles de route et stratégies sectorielles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 3. Recommandations en matière de droit, de politique et de réglementation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 4. Facilitation du financement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 5. Engagement du secteur privé et création de marché	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 6. Recherche et développement des technologies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 7. Faisabilité des options technologiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 8. Expérimentation et déploiement des technologies dans les conditions locales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 9. Identification et priorisation des technologies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Veillez noter que toute l'assistance technique du CTCN contribue au renforcement des capacités des acteurs nationaux.*

### 12. Processus de suivi et d'évaluation

Le processus de suivi et d'évaluation de cette assistance technique est conçu pour être rigoureux, garantissant la redevabilité, la transparence et la réalisation effective des objectifs du projet et des impacts escomptés. Le cadre de suivi et d'évaluation est intégré à l'ensemble des produits, en portant à la fois sur le processus de mise en œuvre et sur la qualité des instruments financiers qui en résultent.

#### 1. Plan de suivi et d'évaluation complet et indicateurs SMART

Dès la signature du contrat, le maître d'œuvre élaborera un plan de suivi et d'évaluation complet, qui constituera l'outil principal de suivi des progrès. Ce plan utilisera les indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et temporellement définis) issus du cadre logique (section 3). Les indicateurs clés seront structurés sur trois niveaux :

- **Indicateurs de processus (respect des délais et qualité) :** Ceux-ci suivent l'efficacité de la prestation de l'assistance technique, comme le pourcentage d'étapes réalisées à temps, le nombre de parties prenantes engagées dans des ateliers de consultation et le taux d'approbation des principaux livrables (par exemple, modèle actuariel, analyse des lacunes juridiques).
- **Indicateurs de résultats (Qualité des livrables) :** Ceux-ci mesurent la qualité et l'exhaustivité des produits finaux, tels que la finalisation et l'approbation officielle des **manuels opérationnels du CGS** par la Banque centrale (Résultat 4), le développement et le déploiement réussis du **système pilote** (Activité 4.4) et le nombre d'institutions financières agricoles locales (IFAL) qui s'engagent formellement dans le programme.
- **Indicateurs de résultats (succès du projet pilote) :** Ceux-ci mesurent les résultats immédiats de la phase pilote, tels que le **volume de crédit décaissé** dans le cadre du CGS, le **nombre de petits exploitants agricoles (désagrégés par sexe)** inscrits au produit intégré et le **taux de versements d'assurance réussis** pendant la période pilote.

#### 2. Suivi et gouvernance de la mise en œuvre

24 - 5

Le responsable technologique du CTCN, en étroite collaboration avec l'entité nationale désignée (END), supervisera le suivi de la mise en œuvre. Ce suivi est régi par un mécanisme structuré :

- **Rapports trimestriels d'avancement** : Le responsable de la mise en œuvre soumettra des rapports détaillés tous les trois mois, fournissant un compte rendu des progrès réalisés, une mise à jour quantitative de tous les indicateurs de suivi et d'évaluation, ainsi qu'un état financier.
- **Réunions du Comité de pilotage du projet (CPP)** : Les réunions trimestrielles du CPP (résultat obligatoire) serviront de forum de gouvernance de haut niveau, réunissant l'EDN, le promoteur du projet, la Banque centrale et le principal responsable de la mise en œuvre pour examiner les progrès, approuver les plans de travail et aborder tout défi stratégique ou opérationnel.

### 3. Évaluation et apprentissage post-mise en œuvre

À l'issue de toutes les activités (mois 12), un processus d'évaluation formel permettra de recueillir les enseignements tirés et les niveaux de satisfaction :

- **Évaluation de l'END** : L'END remplira un formulaire d'évaluation pour évaluer la satisfaction globale à l'égard de l'assistance technique, en mettant l'accent sur l'utilité pratique et la pertinence nationale des livrables finaux.
- **Évaluation du responsable de la mise en œuvre** : Le responsable de la mise en œuvre remplira un formulaire détaillant les connaissances et les apprentissages acquis, qui seront partagés avec le CTCN afin d'éclairer les meilleures pratiques pour l'assistance future en matière de technologies financières.

### 4. Suivi de l'impact à long terme

L'Agence nationale de l'énergie (ANE), en collaboration avec le promoteur du projet (ministère de l'Agriculture), sera chargée de suivre l'impact à long terme des activités au-delà de la date de fin de l'assistance technique. Ce suivi périodique post-mise en œuvre portera sur les impacts anticipés décrits à la section 6, et plus particulièrement :

- **Mise à l'échelle et durabilité** : Suivi de l'expansion du programme (par exemple, nombre d'agriculteurs couverts, volume total de crédits facilités) et de la capitalisation et de la solvabilité du Fonds local de rétention des risques (LRRF) sur une période de trois ans.
- **Équité entre les sexes** : Suivi des données ventilées par sexe sur l'accès au crédit et à l'assurance afin de garantir une équité et une autonomisation durables des femmes et des hommes. Ce suivi à long terme permet de vérifier et de documenter la contribution de l'assistance technique à la résilience climatique nationale.

my -p 9